

# COMMUNE DE KERMARIA-SULARD

## AVIS

### MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

#### **Modification de l'article UA13, UC13, Uy13, A13 du règlement et correction d'une erreur matérielle : reclassement de la parcelle ZK97 en zone UC**

Par l'arrêté du maire en date du 08 février 2016 engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,

Par la délibération du Conseil municipal de la commune de KERMARIA-SULARD en date du 04 septembre 2015 décidant des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU,

#### **La mise à disposition du public se déroulera pendant un mois du 18 février 2016 au 18 mars 2016**

- à la mairie de KERMARIA-SULARD - aux horaires d'ouverture de la mairie :
- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30,
- Le mercredi et samedi matin de 09h00 à 12h00

- les documents suivants seront à la disposition du public :
- le rapport de présentation du projet
- les avis des personnes publiques associées consultées
- l'arrêté du Maire engageant la procédure
- la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public
- un registre sur lequel le public pourra consigner ses observations

L'ensemble de ces documents, excepté le registre d'observations, sera consultable sur le site Internet de la commune de KERMARIA-SULARD.

Cet avis fera l'objet d'un affichage en mairie au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant un mois, soit durant toute la période de mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public), par délibération motivée.

Fait à Kermaria-Sulard le 08/02/2016

Le maire  
Dominique BOITEL

